

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2009-11-081/MJ du 25 novembre 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du second vice-président de la Commission d'évaluation des actes professionnels

NOR : SASX0931179S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 25 novembre 2009,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;

Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;

Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2008.07.054 du collège de la Haute Autorité de santé du 2 juillet 2008 portant nomination du président et des membres de la Commission d'évaluation des actes professionnels ;

Vu la décision n° 2009.09.068 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la Commission d'évaluation des actes professionnels ;

Vu le règlement intérieur de la Commission d'évaluation des actes professionnels du 25 novembre 2009,

Décide :

Article 1^{er}

Mme le Dr Françoise ROUDOT-THORAVAL est nommée vice-présidente de la Commission d'évaluation des actes professionnels pour la durée du mandat restant à courir depuis sa nomination en tant que membre de la Commission d'évaluation des actes professionnels.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2009.

Pour le collège :
Le président,
P^R L. DEGOS